

Les courriers sont à adresser à :

**Claude Barthes**  
**27 rue de la Barre**  
**81200-MAZAMET**

Monsieur Christian ALBE

Mazamet le 1<sup>er</sup> juillet 2010

Monsieur,

Suite à nos échanges de courriers, nous vous prions de trouver ci-dessous les principaux points que nous souhaiterions évoquer avec les membres responsables de votre liste dès que les postes seront attribués après les élections.

- Diffuser et publier avec clarté les sanctions prises par la commission de discipline (pédagogiques),
- Respecter les engagements pris en AG du Lavandou en 2005 du paiement mensuel des frais de déplacement des arbitres avec relevé comptable expliquant ce qui paie quoi.

Ces deux points sont actés mais pas appliqués.

- Bloquer des fonds payés par les clubs dans un compte spécial réservé à cette fonction,
- Faire une avance de fonds versés en fonction des déplacements prévus des arbitres,

Il est évident que l'ANAVB souhaite participer à la réorganisation de la FFVB.

Notre but est de faire avancer, évoluer les relations entre la FFVB, les ligues, les comités, les clubs et les arbitres.

Nous souhaiterions, en cas de réussite de votre liste, un entretien afin de pouvoir analyser et étudier la faisabilité des remarques de nos adhérents.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Dans l'attente de vos commentaires, recevez Monsieur, l'expression de nos salutations sportives.

Claude BARTHES

Les courriers sont à adresser à :

**Claude Barthes**  
**27 rue de la Barre**  
**81200-MAZAMET**

Monsieur Patrick Kurtz

Mazamet le 27/06/2010

Monsieur,

A la demande de Jean-Paul Dubier, un de vos colistier, nous vous transmettons ci-dessous quelques exigences de nos adhérents qui ont été exposées lors de la table ronde de l'arbitrage à Mandelieu en mai 2010 :

- Diffuser et publier avec clarté les sanctions prises par la commission de discipline (pédagogiques), une première apparition dans la revue fédérale nous semblait efficace.
- Respecter les engagements pris en AG du Lavandou en 2005 du paiement mensuel des frais de déplacement des arbitres avec relevé comptable expliquant ce qui paie quoi.

Ces deux points sont actés mais pas appliqués.

- Bloquer les fonds payés par les clubs pour les déplacements des arbitres dans un compte spécial réservé à cette fonction, ce qui semble correspondre à un de vos projets (set 1)
  - *Prévoir les dépenses sur la base d'une véritable et sérieuse analyse budgétaire,*
  - *Diversifier les recettes, les budgétiser avec réalisme,*
  - *Faire correspondre chaque engagement financier à une recette identifiée et certaine.*
- Faire une avance sur ce même compte en fonction des déplacements prévus des arbitres.

Nous sommes à votre disposition pour envisager une collaboration de travail avec votre équipe.

Notre but est de faire avancer, évoluer les relations entre la FFVB, les ligues, les comités, les clubs et les arbitres.

Nous souhaiterions, en cas de réussite de votre liste, un entretien afin de pouvoir analyser et étudier la faisabilité des remarques de nos adhérents.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Dans l'attente de vos commentaires, recevez Monsieur, l'expression de nos salutations sportives.

Claude BARTHES